

ÉDITORIAL

BANQUE DU CANADA

Zéro intérêt pour zéro croissance

La Banque du Canada réduit encore une fois son taux d'intérêt cible pour les emprunts quotidiens en le faisant passer de 0,50 % à 0,25 %. Plus encore, elle ne prévoit aucun revirement de situation avant juin 2010 au plus tôt. Ce faisant, la banque centrale reconnaît que ses prévisions optimistes de janvier dernier au sujet de la reprise économique étaient tout à fait erronées.



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

En janvier, la Banque du Canada avait surpris tout le monde en prédisant une reprise de l'économie canadienne dès l'été qui vient, un scénario que la plupart des observateurs avaient jugé beaucoup trop optimiste. Hier, en annonçant qu'elle réduisait encore une fois son taux d'intérêt à un jour, ce taux cible pour les échanges quotidiens entre les institutions financières, la banque centrale admettait que la récession était plus sévère qu'elle ne l'avait prédit et qu'il faudra plus de temps que prévu pour remonter la pente. En janvier, ses modèles mathématiques lui faisaient dire que le PIB diminuerait de 1,2 % pour l'ensemble de l'année en cours, mais que la croissance reviendrait en zone positive l'an prochain avec un taux respectable de 3,8 %. Seulement trois mois plus tard, on parle plutôt de -3 % pour 2009 et de seulement 2,5 % pour l'an prochain.

Même si les différences entre les pourcentages paraissent minces, elles ne le sont pas dans le monde de l'économie réelle. Un seul point de pourcentage de baisse du PIB sur une base annuelle suffit pour forcer des milliers d'entreprises à déposer leur bilan et à mettre des dizaines de milliers de travailleurs au chômage. Il faut donc s'attendre à ce que le taux de sans-emploi canadien dépasse les 10 % d'ici un an, que les revenus des ménages stagnent et que ceux des gouvernements diminuent, creusant d'autant leurs déficits budgétaires.

À quelque chose malheur est bon: les propriétaires d'une maison qui ont contracté une hypothèque à taux variable pourront profiter de la situation pour accélérer son remboursement grâce à un taux aussi bas que 3,05 %. De même pour les nouveaux acheteurs, qui devront cependant prévoir qu'une hausse des taux accompagnera certainement la reprise dans une année ou deux, affectant leurs mensualités.

En attendant ce retour des beaux jours, l'économie canadienne et québécoise doit traverser une période de turbulences extrêmes qui pourrait s'éterniser si les efforts sont trop modestes. Devant cette évidence, la Banque du Canada doit utiliser d'autres munitions que l'arsenal classique des taux d'intérêt, dont le plein effet ne se fera pas sentir avant des mois. Les détails seront connus jeudi, mais on sait qu'il s'agit d'injecter plus d'argent pour faciliter le crédit. En temps normal, une telle pratique est porteuse d'inflation. Or, compte tenu de la sévérité du ralentissement économique, ce risque est très faible à court terme.

Cela étant dit, ces mesures monétaires seront insuffisantes si l'économie américaine stagne trop longtemps et si le gouvernement canadien ne fait pas les efforts nécessaires pour stimuler la demande des consommateurs et les investissements des entreprises. À ce jour, le gouvernement Harper est resté de glace devant les appels répétés pour la recherche scientifique et le développement d'activités porteuses pour l'avenir. Dans son dernier budget, Ottawa a tout misé sur les infrastructures traditionnelles et l'industrie de l'automobile, et à peu près rien sur les nouvelles technologies et les gains de productivité. Passif comme pas un, ce gouvernement représente une menace pour un pays que la crise est en train de ramener 60 ans en arrière, à l'époque où l'exploitation des matières premières était la principale source de création de richesse et d'emplois.

ÉCOLES JUIVES

Patience abusive

Combien de fois devront-elles invariablement revenir dans l'actualité, ces écoles parallèles qui misent sur l'enseignement religieux au détriment du programme obligatoire, pour que les autorités osent enfin sévir?

Dans son rapport annuel tout juste publié, la Commission consultative de l'enseignement privé vise plusieurs établissements qui contreviennent, en tout ou en partie, aux normes ministérielles ou carrément à l'obligation de scolarisation édictée par la Loi sur l'instruction publique.



MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Radio-Canada a pointé dimanche le cas de l'Académie Yeshiva Toras Mosche, une école qui dessert à Montréal la communauté juive hassidique Satmar. On y prodiguerait un enseignement exclusivement religieux, et ce, en totale violation de la loi.

La Commission de l'enseignement privé a reçu une demande de permis de la part de cette école pour le primaire, une requête jugée irrecevable, car les «façons de faire de l'établissement» transgressaient les «exigences légales et réglementaires»: aucun enseignant ne détenait une autorisation d'enseigner; l'école comptait offrir uniquement de l'enseignement religieux en première année, et plus tard, seulement 20 % du contenu pédagogique exigé.

Le plus invraisemblable n'est pas la nature de la demande, formulée malgré cette suite d'entorses. Non, le plus inimaginable est le fait que l'école œuvre à Montréal depuis... 1952.

Il en existe donc encore, et toujours, de ces écoles parallèles qui fonctionnent au vu et au su du gouvernement, ne promulguant par exemple que les lois de la Torah et du Talmud, sans égard pour le français, l'anglais, les sciences pures ou humaines. Elles donnent du fil à retordre à Québec qui, malgré de louables efforts pour établir un dialogue, n'ose jamais punir. Qui ne casse pas ce cercle de l'ignorance. L'État ne peut même pas brandir la menace financière: ces établissements ne sont pas subventionnés et survivent grâce aux dons des communautés qu'ils desservent.

Même s'il le pouvait, le ferait-il? Combien d'écoles privées subventionnées bafouant à leur manière et au nom de préceptes religieux les règlements pédagogiques de Québec ont-elles, un jour, eu la surprise de voir soit leur permis révoqué, soit leur subvention élaguée, voire refusée? Qu'on nous permette un doute: dans un dossier aussi délicat que celui des écoles juives, la crainte de froisser mène à la paralysie politique. À force de menaces jamais mises à exécution, l'engourdissement du ministère de l'Éducation est devenu risible.

Impuissant, espérant conserver un embryon de dialogue avec ces groupes isolés plutôt que d'envoyer des dizaines de jeunes hassidiques vers la non-fréquentation scolaire, l'État hésite à user de moyens légaux. Cette patience est exagérée. La loi est claire: tout Québécois a droit à une scolarité complète, quel qu'il soit.

C'est un régime de peur qui envoie des messages mitigés: entre autres, que l'État est tolérant au-delà de ce qui est permis, même de ce qui est prescrit par la loi. L'école, plus que tout autre milieu, a un devoir de démocratie jusque dans la formation qu'elle offre aux futurs citoyens. À qui doit-on le rappeler? À ces groupes rebelles ou au gouvernement?

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON

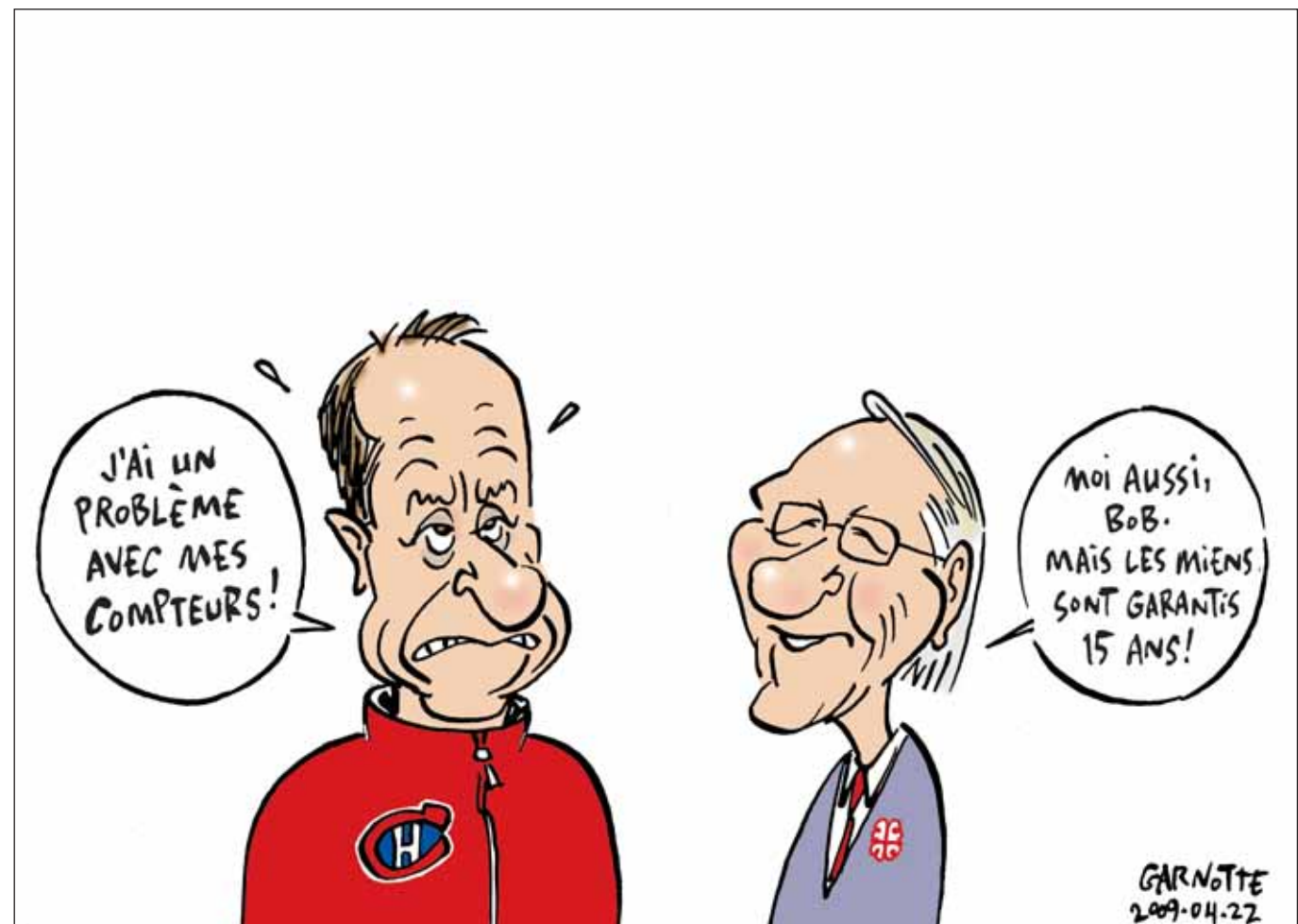
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND



L E T T R E S

Pas complaisant Jeffrey Sachs?

Dans le cadre du Sommet du millénaire qui se tenait à Montréal récemment, l'économiste Jeffrey Sachs a été l'un des conférenciers les plus médiatisés. Il a parlé de l'emprise excessive de la finance sur la société et les gouvernements.

Il a montré son désir d'aider les millions de pauvres à travers le monde en dénonçant l'irresponsabilité des États qui ne tiennent pas leurs promesses en matière d'aide au développement alors qu'elles sont tout à fait réalisables. Mais il ne s'est trouvé personne pour le questionner sur son propre rôle dans ce système économique.

À titre de conseiller économique, Jeffrey Sachs a préconisé des thérapies de choc qui ont causé de grandes misères et souffrances aux peuples de Bolivie, de Russie et de Pologne notamment. [...] La journaliste Naomi Klein en traite en détail dans son livre *La Stratégie du choc*. Si on en juge par ses propos repris dans les médias, le discours actuel de Jeffrey Sachs n'a même pas l'attrait de celui d'un honnête converti (à un objectif de justice sociale par exemple) puisqu'il ne mentionne nullement sa contribution au système qu'il dénonce aujourd'hui.

Mais le plus affligeant est de voir la vaste majorité de nos médias vanter le regard «non complaisant» de Jeffrey Sachs sur notre système économique sans

même se rendre compte à quel point ils sont complaisants... envers lui.

Catherine Caron
Le 18 avril 2009

Retrouver le Saint-Laurent

La voie maritime du Saint-Laurent a 50 ans. À la mi-temps de sa vie utile (qu'arrive-t-il après la vie utile?), on dit qu'il est temps de faire le point (*Le Devoir* le 20 avril). La réflexion se fera autour des enjeux commerciaux de son utilisation, en considérant trois grands facteurs: l'économie, l'environnement et l'ingénierie. Mais se prononcer sur l'avenir de la voie maritime, c'est aussi décider de l'avenir même du Saint-Laurent et cela, il me semble, n'est pas seulement l'affaire des armateurs. Le Saint-Laurent n'est pas qu'une route commerciale plus ou moins sollicitée, plus ou moins rentable. Il est un élément important de notre identité nationale, un symbole très fort, il est objet de fierté et d'amour des Québécois.

Bien qu'il soit réjouissant de savoir combien le trafic maritime a permis de s'épargner de transport par camion, de quel droit fait-on entrer l'existence de ce fleuve presque exclusivement dans une logique de marché? L'avenir de la voie maritime et donc du Saint-Laurent ne doit plus se débattre à huis clos autour de questions de gros sous, mais se faire ouvertement avec la participation de la population.

France Marcotte
Le 20 avril 2009

Obama, les femmes et la guerre

Lorsqu'un gauchiste, pacifiste le plus souvent, parle de l'enrôlement des jeunes dans l'armée, il insiste sur les manipulations psychologiques que subissent ces jeunes. Il fait valoir que, dans l'armée américaine notamment, ce sont surtout des pauvres, souvent des Noirs, qui acceptent de s'enrôler pour se sortir de la misère ou à tout le moins d'une situation financière difficile.

Lorsque ce même gauchiste, qui est aussi féministe, parle de l'enrôlement des femmes dans l'armée, son discours change complètement. Il ne faut pas, nous dira-t-il, être macho. Pas de discrimination. Les femmes ont leur place partout; elles peuvent être aussi compétentes, aussi professionnelles que les hommes et faire d'excellents soldats...

Le président Obama, quand il se fait photographe avec des militaires, prend bien soin d'être très visiblement entouré de femmes soldats. C'est pour promouvoir le recrutement féminin. Agit-il alors en féministe ou en stratège qui a besoin de personnel militaire pour l'Afghanistan, quel que soit son sexe?

Au fond, qui est le plus barbare? Les talibans qui refusent l'autonomie à la femme ou les Occidentaux post-modernes, qui, sous le couvert de l'égalitarisme et du respect des libertés individuelles, envoient leurs jeunes femmes à la guerre?

Yves Randon
Cap-Rouge, le 17 avril 2009

LIBRE OPINION

Un partenariat pour le mieux-être des familles

TONY TOMASSI

Ministre de la Famille

Monsieur Michel David, j'ai lu avec beaucoup d'attention votre chronique intitulée «Charité bien ordonnée», publiée dans *Le Devoir* du 16 avril. Vos propos sur le projet de loi numéro 7, qui prévoit la création d'un fonds pour le développement des jeunes enfants en situation de pauvreté, demandent certaines précisions.

Je tiens d'abord à souligner que lors du dépôt du budget, le 19 mars dernier, le gouvernement du Québec a réaffirmé sa volonté de maintenir les familles au cœur de ses engagements. Ceux-ci correspondent aux valeurs sociales qui sont chères aux Québécois.

C'est dans cet esprit que le partenariat avec la Fondation André et Lucie Chagnon a vu le jour. Le but de ce fonds est clair: soutenir, de concert avec les parents et les partenaires du milieu, le développement global des enfants de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leurs études.

Je tiens d'abord à souligner que lors du dépôt du budget, le 19 mars dernier, le gouvernement du Québec a réaffirmé sa volonté de maintenir les familles au cœur de ses engagements. Ceux-ci correspondent aux valeurs sociales qui sont chères aux Québécois.

C'est dans cet esprit que le partenariat avec la Fondation André et Lucie Chagnon a vu le jour. Le but de ce fonds est clair: soutenir, de concert avec les parents et les partenaires du milieu, le développement global des enfants de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin de favoriser la réussite de leur entrée scolaire et la poursuite de leurs études.

André et Lucie Chagnon partagent cet objectif et qu'elle veuille contribuer activement à la réussite de nos enfants.

Permettez-moi aussi de souligner que le processus législatif relatif à l'adoption du projet de loi numéro 7 nous a donné l'occasion d'engager un véritable débat public sur la question. Ainsi, les auditions de la Commission des affaires sociales ont permis à de nombreux organismes d'exposer leur point de vue sur la création de ce fonds. Tous les organismes qui ont pris part à ces discussions ont exprimé leur appui à l'objectif poursuivi par le fonds. Dans le même ordre d'idées, la majorité des organismes ayant déposé un mémoire lors de cette commission parlementaire se sont dit d'accord avec la création du fonds pour le développement des jeunes enfants.

La création de ce fonds répond donc, en toute cohérence, aux visées des stratégies adoptées par le gouvernement, dont la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Elle respecte de même les orientations du Programme national de santé publique 2003-2012.

Quant à la gestion de ce fonds, je précise, comme j'ai eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises lors de la commission parlementaire, que la nouvelle société de gestion sera assujettie à la compétence du vérificateur général. En effet, en vertu de l'article 5 de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), la société de gestion est assimilée à une entreprise du gouvernement.

Par ailleurs, après les premières années d'activité des projets Québec Enfants et Québec en Forme, des modifications ont été apportées à leur mode de fonctionnement, ce qui est normal, vous en convien-

drez, lors de la mise en œuvre de tels projets. Ainsi, lors des auditions de la Commission des affaires sociales, des organismes ont eu de bons mots pour ces changements.

De plus, pour faciliter les échanges avec les partenaires concernés quant à leurs préoccupations à l'égard des activités réalisées dans le cadre du fonds et de son mode de gestion, le ministère de la Famille et des Aînés étudie la possibilité de mettre en place un comité de liaison.

Grâce au partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon, le gouvernement offre une aide supplémentaire aux familles. Cela se fera notamment en favorisant la mise en commun des diverses ressources de la communauté de même que l'expertise inestimable développée dans toutes les régions du Québec.

Je tiens ici à saluer l'engagement et le travail effectué par la Fondation Lucie et André Chagnon. Ce partenariat traduit un objectif commun: assurer le mieux-être des familles et offrir une chance égale à tous les enfants. Cet objectif, le gouvernement le poursuit au quotidien. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que le Québec est un véritable chef de file dans le monde en matière de soutien aux familles. Le Soutien aux enfants, le Régime québécois d'assurance parentale et les services de garde à contribution réduite sont les trois mesures centrales de la politique familiale québécoise. Elles permettent une meilleure harmonisation de la vie familiale et professionnelle.

Je crois fermement que la création de ce nouveau fonds avec la Fondation Lucie et André Chagnon permettra d'offrir aux enfants en situation de pauvreté les outils nécessaires au développement de leur plein potentiel.